



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation interministérielle  
à la stratégie nationale pour les troubles  
du neurodéveloppement : Autisme, Dys, Tdah, Tdi

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 mars 2024

**A l'occasion du Congrès de médecine Générale, du 21 au 23 mars, la délégation interministérielle pour les troubles du neurodéveloppement (TND) diffusera aux médecins généralistes la nouvelle version du « Guide de repérage des signes inhabituels de développement chez les enfants de moins de 7 ans ».**

Les médecins généralistes et les pédiatres sont en première ligne dans la prise en charge des troubles du neurodéveloppement. Suite à leurs retours sur la première version du guide, la délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (autisme, troubles Dys, trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles du développement intellectuel) a rassemblé le groupe d'experts pluridisciplinaire à l'origine du guide afin de le faire évoluer. Les grilles de repérage qu'il contient ont été élaborées en se basant sur la littérature scientifique et les outils existants et validées par la haute autorité de santé (HAS).

Les grilles de la nouvelle version de ce guide seront incorporées au carnet de santé au printemps 2024 pour la version papier et à la fin de l'année pour la version numérique.

Au regard de la forte prévalence des troubles (1 personne sur 6<sup>1</sup>), le Président de la République, Emmanuel Macron et Madame Fadila Khattabi, ministre chargée des personnes âgées et des personnes handicapées ont souhaité que le repérage précoce soit ainsi systématisé.

Ce nouveau guide clarifie et complète de nombreux points parmi lesquels :

- Temps d'utilisation : Le guide a été repensé pour être utilisé dans le temps d'une consultation courante.
- Âge des enfants dépistés : La validité des grilles d'examen a été précisée non plus en fonction d'un âge donné (6 mois par exemple) mais d'une amplitude d'âges (6 à 11 mois, 24 à 35 mois ...). Cette évolution permet de supprimer toute hésitation voire confusion sur la grille à utiliser.
- Simplicité des examens : Certains examens nécessitant un matériel dont la présence n'était pas systématique dans les cabinets des médecins généralistes ont été supprimés.
- Troubles neuro-visuels : Des questions sur les troubles neuro-visuels, non présents dans la première version, ont été intégrées.
- TDAH : Des questions ont été rajoutées pour mieux repérer les enfants avec trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.
- Troubles du spectre de l'autisme : La sensibilité du questionnaire est augmentée grâce à l'ajout de questions permettant de repérer des enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme moins sévère, interrogeant notamment plus en détail les interactions sociales.
- Enfin, le livret incorpore des liens directs vers des ressources documentaires utiles, ainsi que vers des modules de formation en ligne gratuits et courts, à destination des médecins généralistes.

---

<sup>1</sup> Prévalence des troubles du neurodéveloppement. Document préparatoire à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement 2023-2027. Mars 2023.



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Délégation interministérielle  
à la stratégie nationale pour les troubles  
du neurodéveloppement : Autisme, Dys, Tdah, Tdi

*« Je sais à quel point un outil de repérage rigoureux et rapide d'utilisation est indispensable. Cette nouvelle version va faciliter le travail des médecins généralistes très impliqués dans le dépistage des enfants. Plus nous dépisterons tôt les enfants, plus l'ensemble des professionnels impliqués pourra contribuer à modifier durablement et positivement leur trajectoire de vie. Soyons résolument tournés vers le progrès de ces enfants, quel que soit le trouble, autisme (TSA), troubles dys, TDAH, ou trouble du développement intellectuel (TDI). Tout est possible à ces âges ».* Etienne Pot, délégué interministériel à la stratégie nationale pour les TND

Pour mémoire, la première version du « Guide de repérage des signes inhabituels de développement chez les enfants de moins de 7 ans » était utilisée depuis 2020.

Les médecins généralistes s'en sont saisi pour repérer plus de 68000 enfants<sup>2</sup>.

Des enfants ensuite adressés vers l'une des 112 plateformes de coordination et d'orientation (PCO) permettant l'orientation immédiate vers des orthophonistes, des ergothérapeutes, des psychomotriciens, des psychologues tout en poursuivant un nécessaire bilan diagnostic conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP).

- Le guide à télécharger en format « A imprimer » ou « A remplir de façon numérique » :  
<https://www.ameli.fr/content/le-livret-de-reperage-des-0-6-ans-tnd>
- La liste des PCO avec leurs coordonnées pour adresser le guide en format papier ou numérique :  
<https://www.ameli.fr/content/adresses-et-telephones-plateformes-de-coordination-et-d-orientation-pco>
- Le livret à remettre aux parents si le medecin oriente l'enfant vers une PCO :  
<https://www.ameli.fr/content/information-tnd-pour-les-parents>

#### Contact délégation interministérielle

[arnaud.lestang@pm.gouv.fr](mailto:arnaud.lestang@pm.gouv.fr)

Tél : 01 40 56 65 66

---

<sup>2</sup> Chiffres au premier février 2024